

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2015

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, s'est réuni le 26 mars 2015, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015.

Le procès-verbal du 27 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans les domaines suivants :

- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières.
- Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.

Vote des subventions 2015 aux associations.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de versement de subventions aux associations pour l'année 2015, étudié en commission finances. Après en avoir délibéré, les dirigeants de clubs s'abstenant, le conseil municipal, à la majorité des membres présents vote le versement de ces subventions pour un montant total de 7770€.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a accepté le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,60€ par habitant, soit un montant total de 1075,80€.

Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a accepté le renouvellement pour l'année 2015 au Fonds Départemental d'Aide aux jeunes à hauteur de 0,23€ par habitant, soit un montant total de 412,39€.

Approbation du compte de gestion 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Vote du compte administratif 2014.

Hors de la présence de M. Daniel DENIS, maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, a approuvé le compte administratif du budget communal 2014.

Affectation des résultats de l'exercice 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté l'affectation de résultats présentée.

Vote du budget primitif 2015.

La Commission Finances, réunie le 18 mars 2015 et élargie à tous les conseillers municipaux, a étudié le budget primitif 2015 et a émis un avis favorable à la majorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, a adopté le budget primitif présenté qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 1 545 732 € et en section d'investissement pour un montant de 972 014 €.

Vote des taux d'imposition 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 16,20 %
- Foncier bâti : 17,72 %
- Foncier non bâti : 28,26 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 16,01 %

Election d'un nouveau représentant du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS suite à une démission.

La démission de Mme Sophie MONTREUIL en tant que conseillère municipale est définitive depuis le 22 janvier 2015. La seule liste qui s'est présentée à l'élection du 29/04/2014 ne disposant pas d'autres conseillers municipaux, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents : M. Rémy TRAVERS, Mme Isabelle MABIRE, M. Roland GUERARD, Mme Priscilla LOPEZ, Mme Annick GROSSIN, M. Stéphane LE BARON.

Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural N°19 après enquête publique.

Au terme de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural N°19, lieu-dit « La Longuemarerie » et des conclusions du commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de désaffecter cette partie de chemin rural en vue de sa cession à la SC-IMMATE qui avait préalablement cédé une partie de son terrain à la commune.

Rachat de l'immeuble sis 37 rue du Calvaire à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Dans le cadre d'une convention signée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) le 15 novembre 2010, l'EPFN a acquis l'immeuble situé à SAINT-PIERRE-EGLISE, cadastré section AC N°299, 662 et 663 pour 2 868 m², que la commune s'était engagée à racheter au plus tard le 17 novembre 2015 pour un montant de 146 728,90€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a autorisé M. le Maire à acquérir l'immeuble au prix susvisé auquel viennent s'ajouter les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération, et à réaliser les diagnostics nécessaires préalables à ce rachat.

Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) pour l'achat d'électricité et de services associés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a autorisé l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SDEM pour l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA et pour les ouvrages d'éclairage public (toute puissance).

Modification des statuts de la communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Eglise en matière scolaire et périscolaire.

Après avoir entendu en début de séance les représentants des parents d'élèves exprimer leur mécontentement sur le projet des nouveaux rythmes scolaires tels qu'ils ont été planifiés par la communauté de communes pour la rentrée scolaire 2015-2016 si le transfert de compétences est effectif,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a accepté la modification des statuts dont la délibération sera transmise à la communauté de communes, accompagnée d'un courrier du maire afin de faire remonter leur désaccord et du courrier des représentants des parents d'élèves.

Modification de la délibération N°2014-60 portant sur les droits de place.

Les modalités de modification de l'abonnement des commerçants ambulants pour les jours de marché ont été revues, ainsi que les tarifs des droits de place hors jour de marché. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a accepté les modifications proposées pour une application à compter du 1^{er} avril 2015.

Affaires et questions diverses

- Information sur les possibilités de fusions possibles des communautés de communes de Saint-Pierre-Eglise, Quettehou, la Saire qui peuvent rester seules, se tourner vers Valognes, Bricquebec, Montebourg ou partir sur la CUC. Rien n'est encore décidé, des réunions sont à venir.
- Communes nouvelles : des réunions d'étude sont envisagées.